



# Le Bulletin d'Information Communal

## EDITORIAL



### Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous connaissez probablement l'expression « vache à lait ». On peut maintenant, et de plus en plus, l'attribuer aux communes.

C'est classique, d'un côté il y a les décideurs et de l'autre côté les payeurs. Les communes se trouvent du mauvais côté.

Nous connaissons déjà la manière de procéder de L'ETAT : le gouvernement prend une décision de portée nationale et ce sont les collectivités qui financent. Les exemples nationaux ne manquent pas : augmentation du RSA, du point d'indice, de la cotisation CNRACL etc...

Mais voilà que cette fâcheuse tendance, cette (presque) facilité se répand dans les collectivités régionales ou départementales.

Au niveau régional tout d'abord. On nous annonce que désormais le transport scolaire méridien sera payant pour motif d'uniformisation. Trois alternatives pour les municipalités : payer, renoncer ou faire payer les parents.

Au niveau départemental le même constat s'impose. Le SIS, (service d'incendie et de secours) a revu ses tarifs et présente la facture : + 15 % en moyenne. Pas le choix non plus. Ce n'est pas fini. L'ATIP (Agence Territoriale d'INGENIERIE PUBLIQUE), le service de la CEA qui instruit les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux s'y met aussi et pas de main morte : l'augmentation de la contribution communale a plus que doublé (1 200 € en 2020, 3 000 € en 2024). Pour mémoire, il y a dix ans le service était gratuit !

Autre exemple récent : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. La contribution d'Ernolsheim passerait de 1 130 € en 2014 à 2 118 € en 2025 ! La raison avancée est le manque de moyens !

Ce sont là quelques exemples d'organismes qui semblent complètement ignorer les difficultés financières des communes : dotations en baisse, (moins 50 % depuis 2014 !), augmentation du coût de l'énergie etc...etc... Elles se trouvent au bout de la chaîne et elles pourraient opter pour la même solution de facilité : reporter la charge sur les concitoyens. La seule arme dont elles disposent et qu'elles utilisent s'appelle « économie ». Terme peu lu ou entendu dans les appels à cotisation.

Je ne mésestime pas les difficultés financières rencontrées par toutes ces structures dans un pays hyper endetté. Je sais que la **gratuité n'existe pas et qu'il y a toujours quelqu'un qui paye** mais force est de constater qu'on se tourne de plus en plus vers les mêmes.

Es lang't !

Alfred INGWEILER  
Maire

(\*) Si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes rendus et/ou le BIC par courriel, merci de faire la demande directement à : [mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr](mailto:mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr)

Directeur de publication : Alfred INGWEILER  
Comité de Rédaction : Muriel ARON, Sonia FROHN, Michèle PARISOT MULLER, Stéphane POUVIL, Myriam VIX, Tania READY

## BUDGET 2025

Le budget 2025 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 03 mars 2025.

Ci-dessous ses principales caractéristiques :

### TAXES locales :

Vu le taux de révision des bases, vu l'inflation 2024 et enfin vu la situation financière des exploitants agricoles qui n'a guère évolué suite à la situation politique du pays, le conseil municipal a décidé de n'augmenter que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La hausse sera de 2 %.

Le taux passera de 26,14 % à 26,66 %

**La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires restent donc inchangés pour la deuxième année consécutive.**

### FONCTIONNEMENT :

- augmentation des charges d'assurance : + 25 %
- augmentation importante des tarifs des prestataires tels que l'ATIP (instruction des demandes de permis de construire et de déclaration de travaux), le SDIS (service incendie), le Parc Régional des Vosges du Nord à titre d'exemple.
- les recettes de fonctionnement devraient être stables et comparables à celles de 2024.

### INVESTISSEMENT :

- l'investissement majeur pour 2025 sera la rénovation-mise en sécurité de la Rue St Michel. Il faut cependant noter qu'il y a une incertitude pour la subvention d'Etat (DETR) demandée. Le projet pourrait être reconsidéré en fonction de son attribution ou non et/ou de son montant.
- éclairage et rénovation de la LIEGASS : ce projet reste à affiner



## TRAVAUX

Les travaux de marquage du parking de la salle festive et de sécurité dans le village vont prendre du retard : l'entreprise qui en était chargée a arrêté son activité.

Depuis la signature du devis en novembre 2024 nous étions en attente de conditions climatiques favorables indispensables pour ce type de prestation et ce n'est que maintenant au moment de la relance que nous avons appris cette fermeture.

Le remplacement du revêtement du sol de la salle du conseil municipal sera réalisé prochainement par les soins de l'agent technique communal. Il en est de même du plan de travail de la cuisine de la mairie.

## INTERDICTION DE BRÛLER DES DÉCHETS VERTS



**Pour rappel il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin ou en pleine nature.**

Par déchets verts on entend tout résidu d'un processus de production de transformation, **toute substance, matériau, produit ou tout bien meuble** abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires sont à considérer comme déchets verts.

Cette interdiction est d'autant plus justifiée pour les communes qui disposent d'un système de collecte ou de dépôt de déchets.

En cas d'infraction l'amende peut s'élever jusqu'à 750 €.

Principaux textes officiels : circulaire du 18 novembre 2011, articles L541-21-1 et R541-78 du code de l'environnement. Règlement sanitaire départemental

## JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne se tiendra **le samedi 26 avril à partir de 8h00**.

Le flyer ci-joint décrit le déroulement de cette opération, ainsi que les modalités d'inscription.

La matinée sera clôturée par un moment convivial partagé au chalet du Club Vosgien.

L'équipe municipale remercie par avance petits et grands qui participeront à l'amélioration du cadre de vie du village.

Elle remercie également les représentants des associations qui seront présents à cette occasion.

Rappelons que la commune compte 12 associations : un beau potentiel !

## ÉCOLE - PÉRISCOLAIRE



Les inscriptions au RPI Saint-Michel se feront du **lundi 28 avril au vendredi 16 mai 2025**.

Ces inscriptions concernent uniquement les enfants nés en 2022 et domiciliés dans l'une des trois communes du RPI (Ernolsheim-lès-Saverne, Saint-Jean-Saverne et Eckartswiller).

Pour l'inscription, il faudra prévoir le livret de famille ainsi que le carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour).

Merci de prendre rendez-vous auprès de M. BURCKEL au 03 88 70 05 89 ou en envoyant un mail à l'adresse suivante :

[ce.0671172K@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0671172K@ac-strasbourg.fr)

## PAROISSE

- **Dimanche 6 avril à 10h45** : culte
- **Dimanche 13 avril à 10h** : présentation des confirmands à l'église de Neuwiller
- **Dimanche 20 avril à 10h** : culte de Pâques avec Sainte Cène
- **Dimanche 27 avril à 10h** : culte de confirmation
- **Dimanche 11 mai à 10h45** : culte et baptême de Scherrer Loan
- **Samedi 17 mai à 17h** : fête paroissiale à la salle (repas paella) et culte avec les catéchumènes
- **Dimanche 1er juin à 10h45** : culte
- **Dimanche 22 juin à 10h45** : culte

## FLEURISSEMENT

→ **Thème :**

La parenthèse « Jeux Olympiques » étant fermée, le thème de « L'harmonie en fleur » reprend sa place en 2025.

Un nouveau thème sera à choisir par la commission « fleurissement-propreté » du prochain mandat.

→ **Plantation :**

La plantation aura lieu le **samedi 24 mai**. Des précisions sur l'horaire et le lieu de RDV seront communiquées en temps utile.

Bienvenue à toute personne qui souhaite participer à cette matinée consacrée à l'embellissement du village.



## BIBLIOTHÈQUE

- **Vendredi 11 avril, le matin** : échange à la Bibliothèque d'Alsace : n'hésitez pas à nous faire parvenir vos souhaits
- **Samedi 19 et lundi 21 avril** : bibliothèque fermée en raison du week-end de Pâques
- **Mercredi 23 avril à 10h30, à la bibliothèque** : séance de contes
- **Mercredi 21 mai à 10h30, à la bibliothèque** : séance de contes
- **Mercredi 18 juin à 10h30, à la bibliothèque** : séance de contes
- **Mercredi 18 juin à 20h, à la salle festive** : conférence par Madame Danièle LUTTENSCHLAGER « Plantes toxiques et dangereuses de chez nous »



